

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 26 mars 2021 **DE_2021_014**
Adhésion et désignation des représentants à l'ANPP
et Citoyens et Territoires

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 19/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES de FRIGNICOURT sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 15

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Mickael JACQUEMIN, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Présent(s) non votants : Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL

Représentés: Caroline ISSENHUTH par Claude GUICHON, Sylvain LANFROY par Pascal TRAMONTANA, Daniel STOLL par Claude GUICHON

Excusés: Thibaut DUCHÊNE, Edith ERRE, Christian LEMOINE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Isabelle PESTRE, Mathilde VANACKERE

Absents: Bernard AUBRY, Michel BENETON, Michel BOULANT, Corinne DAHERON, Hugues GERARDIN, Linda MUNSTER, Jean-Paul PAGEAU, Jean-Jacques POIGNANT

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Adhésion et désignation des représentants à l'ANPP et Citoyens et Territoires - DE_2021_014

Citoyens et Territoires Grand Est est un réseau créé en 1994 et renouvelé à l'échelle du Grand Est en 2016, qui rassemble des territoires, des responsables associatifs, socio-économiques et des personnes ressources dans le but de renforcer la dynamique du développement des territoires dans le Grand Est.

Les missions de l'association sont multiples :

- Centre de ressources : connaissance du terrain, recueil d'expériences locales innovantes, enquêtes, études, actualité des territoires, ...
- Acteur de la formation et de l'accompagnement: projet de territoire, fusion des intercommunalités, médiation territoriale / gouvernance / démocratie locale, communes nouvelles, fonds européens, transition écologique, ...
- Animation d'un réseau : rencontres, débats, sensibilisation sur des sujets multiples ayant trait aux territoires, écoute des besoins locaux. Animation de réseaux de professionnels (Pays / PETER, GAL, DSU) et d'élus (présidents de Pays / PETER).

- Force de propositions : remontée des besoins et des suggestions des territoires auprès des pouvoirs publics dans un souci de développement équilibré des territoires (exemple : préparation des fonds UE, CPER, SRDEII, etc.).

L'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) a été créée en 1997. Elle joue un rôle d'appui concernant l'expression nationale des pays/PETR et facilite les échanges avec les pouvoirs publics. Elle organise une mise en réseau à l'échelle nationale (rencontres, notes d'actualité et d'analyse...).

Auparavant, les cotisations à ces 2 associations étaient distinctes. Depuis 2019, elles ont décidé de s'associer en créant une adhésion commune.

Pour l'ensemble de ces thématiques, le Syndicat peut bénéficier de la force du réseau de Citoyens et Territoires et de l'ANPP et participer aux activités et rencontres mises en œuvre pour ses membres.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,

le Comité Syndical propose :

- D'adhérer à l'Association Citoyens et Territoires et l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2021 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 1 000,00€ correspondant à la double adhésion ;
- De désigner un représentant élu du Syndicat Mixte au sein de ces 2 instances ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- **l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association Citoyens et Territoires et à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2021 et autorise l'acquittement de la cotisation dont le montant s'élève à 1 000,00€ correspondant à la double adhésion,**
- **la désignation de Mme Pascale CHEVALLOT pour représenter le Syndicat Mixte au sein de ces 2 instances,**
- **et autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES de FRIGNICOURT

Le 26 mars 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

